



Intervention Agents droit privé CGT au rassemblement des personnels des secteurs du ministère de la Culture

**le vendredi 10 juin 2022
aux colonnes de Buren**

Le service public de la culture en devenir ! Salariés de droit privés des établissements du Ministère de la culture

Universcience, le Centre National de la Danse, Palais de Tokyo, la cité de la musique Philharmonie de Paris, Théâtres de Chaillot, de la Colline de l'Odéon, La cinémathèque Française, l'ENSCI, le Domaine de Chambord, la Femis, l'Opéra national de Paris, La Villette, Passeurs d'images, La Cité de l'Architecture et du patrimoine, la RMN Grand Palais, l'Ecole Camonodo, l'Ina, les arts décoratifs, La Villette, La comédie Française....

Théâtre, Cinéma, Musique, danse, patrimoine, expositions, enseignement... Dans cette liste partielle et incomplète, on retrouve toutes les facettes de la culture, on mesure également à quel point ces établissements et leurs salariés de droit privé incarnent une part essentielle de la richesse et de la diversité des missions de service public de ce ministère.

Chaque jour, auprès des publics, des artistes, des enfants, des adultes et de tout la société les salariés de ces établissements s'investissent pour faire vivre la culture et la rendre accessible au plus grand nombre.

Pour servir cette richesse et cette diversité des missions et des sujets, le ministère a répondu par un foisonnement des structures, la multiplication des modes de gestion, la différenciation des subventions.

Or ce foisonnement des structures s'est vite traduit par la balkanisation des établissements, la féodalisation de leurs directions, la dispersion des règles et la régression de l'égalité entre les salariés de ces établissements.

A chaque établissement, ses propres règles et l'injustice pour tous.

Ici un treizième mois, la une prime de fin d'année et ailleurs rien du tout, ici des carrières sans aucune prise en compte de l'ancienneté, la jamais revalorisation du point d'indice (quand il en y a), ailleurs des salaires avec des parts variables distribués au bon plaisir.

Ce que nous revendiquons pour les salariés de droit privés des établissements du ministère, ce sont des droits sociaux et des règles communes alignées sur les mieux disantes, ce qu'un établissement peut offrir à ses salariés tous les autres établissements sont en mesure de le proposer à tous leurs salariés et tous doivent s'aligner sur les meilleures conditions.

La différence des missions des établissements n'est qu'une tartuferie pour justifier des différences de traitement entre des salariés qui exécutent les mêmes missions de service public.

Et en cette période, de NAO, un vilain mot de technocrate pour éviter de dire augmentations de salaires, nous revendiquons des augmentations de salaires à la hauteur de la situation, identiques dans tous les établissements et pour tous les personnels salariés

A travail égal salaire égal.

Colonnes de Buren, 10 juin 2022